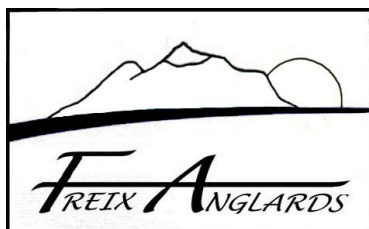


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 01 juin 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le premier juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 24/05/2017  
Conseillers en exercice : 8  
Présents : 8  
Votants: 8  
  
Pour: 8  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Monsieur Joël DE MARTINO



**Objet : DE\_2017\_025 - Inscription du chemin du Pré Grand-Est au tableau récapitulatif**

Le Maire rappelle que suite à la rénovation du cadastre napoléonien, de nombreux chemins sur la commune ont pris la dénomination de chemin de service. Il s'avère que les chemins ayant cette dénomination n'ont aucun statut juridique.

De ce fait une analyse juridique doit être effectuée sur chaque chemin de service. Selon leur type on peut leur affecter un statut. Si un chemin dit « de service » dessert une parcelle privée et n'a pas de continuité, il peut être alors considéré comme un chemin privé.

Si un chemin dit « de service » relie deux voies relevant du domaine privé ou public d'une commune, on peut considérer que c'est un chemin rural ou une voie communale qui ont fait l'objet d'une erreur de rénovation de cadastre.

Le Maire propose d'inscrire le chemin "de service" reliant la parcelle communale de Bordes et le chemin de Vernuéjols à Fraissy sur le tableau récapitulatif des chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :  
en date du 31 mai 2017, le chemin rural nommé : chemin du Pré Grand-Est partant de la parcelle communale de Bordes et du chemin de Bordes à Labrunie et reliant le chemin de Vernuéjols à Fraissy d'une longueur de 291 mètres, est inscrit au domaine privé de la commune et est porté au tableau récapitulatif des chemins ruraux, conformément au plan en annexe.



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
03 juillet 2017

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an sus dit,  
au registre sous les signatures.

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_025-DE

et publié ou notifié le 03 juillet 2017

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_025-DE